

jusqu'à la fin ignorerait l'art céleste de pardonner. Fanatique d'autorité et de monarchie avant cette date, il se retourna brusquement vers la démocratie et la liberté.

Ses nouvelles convictions ne tardèrent pas à éclater. Les ordonnances oppressives de 1828 étant venues tenter d'étouffer l'enseignement religieux, La Mennais publia son livre *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*. Il s'y faisait l'apologiste de la démocratie, dont il jugeait l'avènement nécessaire, et de la liberté, qu'il voulait « immense ». Dans sa pensée, d'ailleurs, ces deux puissances ne pouvaient qu'être les auxiliaires de l'Eglise. « Quand les catholiques aussi crieront : Liberté ! écrivait-il à un ami, bien des choses changeront. »

Les coups terribles que cet ouvrage portait à la royauté, sous prétexte de hâter l'avènement d'une démocratie catholique, alarmèrent bien des esprits. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, crut de son devoir d'élever la voix. Mais La Mennais répondit à son mandement avec une hauteur et une amertume inqualifiables. Le scandale fut énorme. Si Rome eût alors parlé, comme on l'en suppliait, elle n'eût pu que blâmer sévèrement la conduite du prêtre indocile. Chose étrange, La Mennais ne s'en rendit pas compte. Il récrimina contre le pape et commença à désespérer.

V. Le journal l' *Avenir* »

On était en 1830, et les malheureuses ordonnances de juillet venaient de provoquer une révolution. La Mennais se prononça pour « une République franchement déclarée », ce qu'il appelait « une république de droit », le gouvernement de Louis-Philippe étant à ses yeux « une république de fait ». Il lui parut que l'occasion était belle pour réaliser une des idées qui lui tenaient le plus à cœur : la fondation d'une feuille catholique. « Un journal, c'est une position », a dit depuis Louis Veuillot. Tel était aussi l'avis de La Mennais.

La nouvelle feuille parut le 16 novembre 1830. Elle s'appelait l'*Avenir* et avait pour devise : Dieu et Liberté. Après La Mennais, elle comptait parmi ses principaux rédacteurs ; Lacordaire, de Montalembert, Gerbet, Rohrbacher, de Caux, Harel du Tancrel, d'Ault-Dumesnil et Wailie. Son succès fut prodigieux.

L'*Avenir* parlait haut et net. Il établissait qu'au pape seul appartenait l'autorité suprême ou même la seule autorité qui soit. De là, pour le clergé, le droit de communiquer librement avec Rome. De là, aussi, la condamnation de l'intervention de la puissance séculière dans le choix des évêques. Mais, si la plénitude de la puissance spirituelle appartient au pape, celui-ci doit savoir renoncer à un pouvoir temporel dont il tire d'ailleurs peu de fruits. De même, il est nécessaire que l'Eglise se sépare tout d'abord de l'État. La Mennais compare le vieil édifice politique à un cachot au fond duquel la religion a été ignoblement garrottée. Elle ne reprendra son ascendant sur les masses qu'après avoir commencé par recouvrer sa liberté. Le prêtre doit agir, aller au peuple, prendre en main ses intérêts. De quelque nom que le gouvernement se nomme, il n'importe. La grande affaire, c'est la liberté que le fondateur de l'*Avenir* définit : « Le droit et la faculté de se défendre contre toute volonté arbitraire et oppressive. » Et, pour ne pas rester dans le vague, on demande ce droit sous trois formes ; liberté de conscience, liberté d'association et liberté d'enseignement. Enfin, comme moyen infaillible de satis-